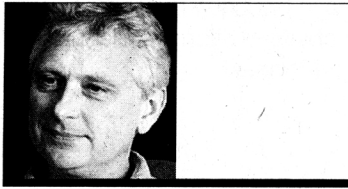


Le pillage de l'histoire africaine

Eric Huysecom, professeur d'archéologie aux Universités de Genève et Bamako, dénonce l'exportation illégale du patrimoine archéologique africain à l'intention des collectionneurs occidentaux



L'exposition *Terres cuites africaines: un héritage millénaire*, visible en ce moment à Genève au musée privé Barbier-Mueller, et la publication de cette collection sous la direction du tout nouveau directeur du Musée d'ethnographie de Genève relancent le débat sur la protection du patrimoine archéologique africain.

Nous assistons depuis une trentaine d'années à une mise à sac des sites archéologiques d'Afrique de l'Ouest, qui sont pillés par des paysans parmi les plus pauvres de la planète, cela au profit d'exportateurs clandestins qui enrichissent des collections occidentales, notamment de sculptures en terre cuite. Un continent est ainsi dépossédé de son patrimoine, et tout un pan des archives de l'histoire africaine est perdu pour les générations futures.

Pour endiguer ce fléau, la plupart des pays africains concernés ont édicté, dès le début des saccages, des lois strictes, concernant autant la recherche que l'exportation des pièces archéologiques. Certains ont mis sur pied des brigades spéciales de douane et de gendarmerie, des bureaux chargés de la gestion et de la protection du patrimoine, des musées, des programmes de recherche archéologique nationaux et internationaux. Mais le combat reste inégal. Comment empêcher de creuser un trou destiné à trouver un objet qui peut être vendu jusqu'à 1000 francs suisses (soit deux ans

de salaire pour un paysan), à un revendeur africain qui le cédera pour 10 000 francs à un antiquaire européen, qui le remettra à un collectionneur pour plus de 100 000 francs, qui enfin le liquidera en vente publique, une fois valorisé par des expositions et des publications luxueuses, pour un million? Les sommes en jeu autorisent toutes les stratégies de corruption ou de substitution d'œuvres. La démarche est bien connue: sortie illégale de l'objet du pays, établissement d'un «pedigree» (pseudo-autorisation d'exportation, inventaire de succession, certificat de vente, etc.), et blanchiment dans un pays laxiste, par une exposition et un catalogue, si possible cautionné par un professionnel, avant la mise en vente. Ce qu'on appelle «vente illicite» d'objets archéologiques lorsqu'il s'agit de pays occidentaux devient du «sauvetage» s'agissant de biens culturels africains!

Pour défendre leurs agissements, marchands et collectionneurs s'appuient sur des arguments fallacieux, qui trouvent dans l'ignorance du public occidental sur l'Afrique un terrain fertile:

«Les pays africains ne sont pas intéressés par leur patrimoine archéologique.» Mais dans ce cas pourquoi ces pays si pauvres auraient-ils promulgué des lois de protection, la plupart beaucoup plus strictes que celles en vigueur dans nos pays? Pourquoi consacrent-ils une part non négligeable de leurs budgets, déjà limités, à payer des fonctionnaires chargés de protéger la culture? Pourquoi relève-t-on autant d'étudiants en archéologie dans leurs universités?

«Les Africains sont incapables de protéger localement leur patrimoine.» Tous les pays concernés ont construit des musées,

mais le pillage de n'importe quel musée dans le monde est possible si l'on met en jeu des sommes disproportionnées à l'échelle locale!

«Les pays africains n'organisent pas de recherches archéologiques et ne laissent pas les équipes internationales fouiller.» Mais que font alors au Mali, au Niger et au Nigeria certains signataires de la présente tribune?

«Les populations africaines tirent profit de la vente de ces pièces.» Peut-on prétendre que concéder 0,1% de la valeur marchande d'un objet au paysan découvreur et 1% à l'antiquaire africain correspond à un profit équitable?

«L'art africain est universel et doit être accessible à tous.» Comment expliquer dans ce cas qu'il soit la propriété quasi exclusive de riches collectionneurs occidentaux?

Presque tous les objets archéologiques africains détenus dans les pays industrialisés proviennent de pillages récents

«Les Africains sont insensibles à l'esthétique des objets, seul leur caractère fonctionnel les intéresse.» Il reste que ce sont bien des Africains qui ont créé tant de chefs-d'œuvre.

Les archéologues ne peuvent rester muets: la presque totalité des objets archéologiques africains détenus dans les pays industrialisés proviennent de pillages récents et du commerce illicite. Il ne peut y avoir d'autorisation d'exportation authentique, c'est-à-dire obtenue légalement pour

les objets concernés. Acquérir de tels biens auprès d'antiquaires ayant pignon sur rue n'enlève rien à la qualification illicite de l'opération. Par déontologie, aucun chercheur ne peut accepter le «blanchiment par valorisation scientifique» de collections issues de pillages. Dans cette optique, il serait temps de respecter la Convention de l'Unesco de 1970 concernant «les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels.»

L'Afrique n'a malheureusement pas l'exclusivité du pillage archéologique. Mais comme en Amérique du Sud ou en Asie, celui-ci est une conséquence des rapports inégaux entre les Pays du Nord et ceux du Sud. Ce comportement «d'arrière-garde» va à contre-courant des préceptes diplomatiques actuels qui visent à encourager le partenariat nord-sud. Il est temps que les pays occidentaux adoptent et appliquent une législation sanctionnant l'importation d'objets archéologiques provenant d'Afrique et d'autres régions défavorisées, à l'image de ce qu'ils ont fait pour les pays méditerranéens.

En cette période où la place financière suisse est la cible de nombreuses attaques, l'adoption rapide de règles déontologiques et éthiques strictes dans ce domaine est plus nécessaire que jamais.

Les personnes suivantes soutiennent le texte de cette tribune: Hamady Bocoum, Peter Breunig, Lassana Cissé, Nicholas David, Alain Gallay, Christophe Goumand, Laurent Flutsch, Oumarou Ide, Gilbert Kaenel, Marc-Antoine Kaeser, Timpoko Hélène Kienon-Kaboré, André Langaney, Marie Claude Morand, Roderick J. McIntosh, Kléna Sanogo, Robert Vernet.